



Report échéance de crédit bancaire

Par **broux**, le **01/12/2013** à **15:21**

Bonjour

ayant un crédit bancaire et en difficulté passagère j'avais fait une demande à ma banque de report d'échéance pour deux mois (il me semblait que cela était légal)
ma banque refuse et menace de me mettre en saisie par huissier
le montant de mon crédit est de 90 euros et jamais de problème sauf pour deux mois
merci de votre réponse

Par **Philp34**, le **02/12/2013** à **08:10**

Si je puis vous être utile...

Bonjour,

Non, il n'existe pas de report légal d'échéances d'un prêt ou plutôt si mais par décision judiciaire lors de survenance de graves difficultés financières.

En cas de défaillance au paiement de vos échéances, non seulement le PRÊTEUR peut, dans un premier temps, vous inscrire au fichier des incidents de paiement mais aussi former requête au tribunal de prononcer la déchéance au terme c'est-à-dire vous réclamer la totalité des sommes restant dues au prêt.

Salutations.